

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-  
CAPITALE  
A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme  
**Monsieur F. TIMMERMANS**  
Fonctionnaire délégué  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 – BRUXELLES

V/réf. : 04/pfd/160875  
N/réf. : AVL/CC/BXL-2.469/s.366  
Annexes : /

Bruxelles, le

Monsieur le fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Rue du Marché aux Herbes. Placement d'un mât de signalisation touristique.  
Demande de permis d'urbanisme.  
(Dossier traité par : Mme Dominique STEGER)

En réponse à votre courrier du 8 mars, sous référence, réceptionné le 9 mars 2005, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 16 mars 2005 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

La demande porte sur le placement d'un mât de signalisation touristique à proximité de la façade classée des Galeries royales Saint-Hubert et dans la zone de protection de nombreuses maisons classées sises dans la rue du Marché aux Herbes.

Le dispositif répond au type « mât calicot » communément employé par les institutions muséales bruxelloises afin de répondre à la politique d'homogénéisation de la signalétique en Région bruxelloise poursuivie par la Cocof.

La Commission n'émet aucune remarque à l'encontre du dispositif envisagé. Elle souligne cependant la présence, à proximité de l'emplacement réservé au futur mât calicot, d'un panneau d'affichage publicitaire (mupi) ainsi que d'un mât de signalisation touristique mentionnant toute une série de sites historiques majeurs du centre ville et leur direction. Etant donné la densité de passage à cet endroit ainsi que la qualité esthétique et patrimoniale des lieux, la Commission demande d'éviter le surnombre de poteaux indicateurs. Elle demande à la Ville de ne pas les multiplier à outrance mais au contraire de rationaliser le mobilier urbain et l'emplacement des différents dispositifs afin de ne pas encombrer l'espace et de ne pas entraver les vues.

Veuillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

Copie à : A.A.T.L. – D.M.S.